

VILLE de ROYAN

Séance du 17 Janvier 1964

OBJET :

Achat d'un camion  
d'occasion pour la  
voirie

Le dix sept Janvier mil neuf cent soixante quatre , à 20 h 30 , le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances , à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Janvier 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANQUE, MOUCHOT, POUGET, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, BUJARD

Représentés : M. GUILLAUD par M. Matras  
M. LANUSSE par M. BISCAYE  
M. BETOUS par M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. l'Ingénieur T.P.E. estime qu'il serait nécessaire de procéder à l'acquisition d'un camion pour le service de la voirie municipale afin de ne pas être contraint dans l'avenir de louer un camion à une entreprise privée, notamment pendant la saison d'été .

Il a proposé l'acquisition d'un véhicule d'occasion CITROEN plateau ridelle type 23 R n° 381.962 immatriculé 284 EB 17 qui pourrait être vendu à la ville par les Etablissements PRIVAT et ALIZON concessionnaires BERRET à LA ROCHELLE , pour le prix de 2.800 francs .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que cette affaire est intéressante en ce sens que le véhicule d'occasion en cause est en bon état de marche

Vu l'offre des Ets PRIVAT ET ALIZON à LA ROCHELLE

Vu l'avis favorable de la Commission plénière du 14 Janvier 1964

DECIDE ,

- d'autoriser M. le Maire à procéder à l'acquisition avec les Ets PRIVAT et ALIZON , 73 Bd de Cognehors à LA ROCHELLE, d'un camion CITROEN, plateau ridelle type 23 R n° 381.962 - immatriculé 284 EB 17, au prix de 2.800 fra ( deux mille huit cents francs).

./..

64004

- que le montant de la dépense sera imputé sur le chapitre XXIV - article 2 du budget de 1963 ( acquisitions mobilières).

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 31 JANV 1964

Le Sous-Préfet,

Pour extrait conforme

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS